

DEUX MOULINS AU FIL DE L'EAU ET EN SERIE SUR UN MEME BIEF
 CREATION D'UN BRAS DE CONTOURNEMENT POUR RESTAURER
 LA CONTINUITÉ ECOLOGIQUE AU MOULIN DE ROUILLE
 ET D'UNE RAMPE PISCICOLE AU MOULIN DU BREUIL
 A SAINT-PALAIS SUR NÉ (16)

Le Né est jalonnée par plus d'une centaine de moulins en dérivations, alimentés par autant de biefs. Aujourd'hui, la plupart ont cessé de fonctionner, servant d'agrément et certains vieux agencements pénalisent la continuité écologique et rendent impossible la migration piscicole. Les niveaux d'eaux sont ici calés par rapport au potentiel du milieu et ceci bief par bief.

Juste en amont du moulin de Rouille, c'est un bras de contournement d'une vingtaine de mètres qui a été aménagé dans une prairie permettant aux poissons de passer de l'amont vers l'aval en évitant le moulin de Rouille et ceci, en préserver un cadre naturel qui n'a pratiquement pas bougé depuis une centaine d'années.

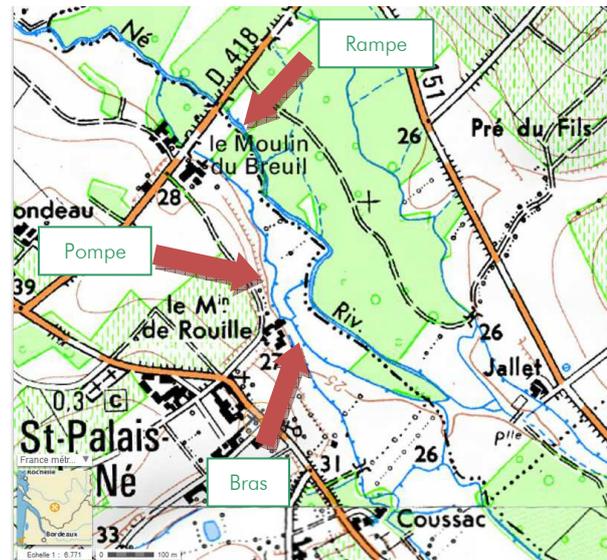
Des frênes têtards bordant les rives ont été restaurés et des troupeaux de vaches paissent dans les près. « Un milieu qui devient rare dans la vallée du Né, dont le bassin a été fortement remanié ». Le propriétaire qui partage le même constat et la même volonté de préserver ce patrimoine naturel qui en hiver peut devenir un champ d'expansion des crues. Une centaine de plants d'arbres, principalement des frênes ont été mis en place le long des berges du bief.

Des clôtures ont été érigées pour éviter que le bétail ne piétine les rives. Des aires d'abreuvement y compris des pompes à museau ont été installées pour lui permettre de s'abreuver sans dégrader le lit et les berges du cours d'eau.

Maître d'œuvre : Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique du Bassin du Né

Date des travaux : octobre 2013

Entreprise / Régie : travaux réalisés par deux entreprises spécialisées



Moulin de Rouille : obstacle contourné en amont par l'aménagement



Présentation des objectifs des travaux effectués :

- restauration de la continuité piscicole, de la diversité des écoulements et des milieux aquatiques ainsi que des fonctionnalités naturelles des cours d'eau en tenant compte des usages existants.
- intégration paysagère, travaux discrets.

Coût total et financements du projet :

71 460 euros TTC pour le site du moulin de Rouille/Breuil (sur une tranche de travaux de l'ordre de 196 000 euros TTC) subventionné par l'Agence de l'Eau Adour-Garonne, la Région Poitou-Charentes, le Conseil Général de la Charente (au total 80% sur le coût HT) et le SIAH du bassin du Né (20% du coût HT plus la TVA). **La rampe du moulin du Breuil a coûté 10 702 euros TTC.** Pas de coût pour les propriétaires.



Descriptif technique et financier : Des blocs rocheux ont été posés pour casser le débit, éviter un creusement du lit, tout en favorisant l'oxygénation de l'eau par les remous. Blocs de 50 à 400 kg

Intervention	Coût (avec coût unitaire indicatif en €/ml, €/ m3...)
Bras de contournement	10 702 €TTC pour 20 ml de cours d'eau
clôtures et pompe à museaux	12 912 986 €TTC pour 1300 ml de berge, une passerelle 8 mètres, 4 aires d'abreuvement et 4 pompes à museaux
rampe piscicole et radiers	6 167 €TTC pour 50 ml de cours d'eau
Gestion ripisylve y compris frênes têtard, plantations	25 344 €TTC pour 2400 ml de cours d'eau
Rampe dans bras de décharge moulin Breuil	12 832 €TTC pour 70 ml de cours d'eau
Radiers dans le Né	3 429 €TTC sur 3 fois 10 ml de cours d'eau

Etat des lieux avant / après :

Bonne reprise de la végétation même au bief du moulin de Rouille (cours d'eau plus impacté par le bétail). L'aménagement améliore la continuité écologique et reste fonctionnel malgré le passage de plusieurs crues.

Informations sur les aspects administratifs et réglementaires :

Les propriétaires du moulin ont signé avec le SIAH un document pouvant modifier l'autorisation du droit d'eau (règlement d'eau) lié à leur moulin ; il leur est aussi demandé de gérer le bon fonctionnement des pelles de leur moulins en fonction de cotes venant du protocole de gestion des ouvrages du bassin du Né (géré par le SIAH). Le Né est classé en zone d'action prioritaire (ZAP) « anguilles » sur sa partie aval (jusqu'à St Fort sur le Né), sur la même zone il est classé en liste 2 ; le reste du cours principal du Né est classé en liste 1 et la vallée du Né est un site NATURA 2000.

Informations complémentaires sur la prestation :

L'ensemble des travaux ont été réalisés dans des conditions météorologiques optimum, en concertation avec l'ensemble des personnes concernées y compris les propriétaires de moulin, terriens et les fermiers.

Présentation des impacts observés :

Peu d'impacts négatifs sur le milieu, les matériaux ont été stockés sur les sites en période sèche, les aménagements piscicoles ont été réalisés hors d'eau (bras de contournement ou en débit faible (rampes). Les travaux sur la ripisylve réalisés en hiver (période de dormance) et les travaux de mise en défends contre le bétail réalisés temps que les bêtes n'étaient pas en pâture.

Suivi mis en place : Une fois par trimestre pour les aménagements liés au bétail ou en cas d'incident, après chaque crue et en étiage (une fois par semaine) pour les aménagements liés à la continuité écologique, pour le tout après chaque gros coup de vent.

Commentaires : A l'aval, **une rampe à pente douce a été aménagée** en contrebas du moulin du Breuil (le suivant) pour faciliter la migration des poissons. Elle se substitue à une petite chute d'eau de 70 cm qui empêchait les poissons, et notamment les anguilles, de circuler à leur guise. (coût inclus avec rampe pour anguilles du moulin du Breuil).

Contact pour tout renseignement sur ce projet :

TMR : Laurent PAULHAC - 05 45 78 74 45 - laurent.paulhac@siah-ne.fr

Président du Syndicat au moment de travaux : Alain TESTAUD - Mairie - 16300 LACHAISE

Retrouvez l'ensemble des fiches du Répertoire d'Exemples TMR sur www.cpa-lathus.asso.fr/tmr